



Championnat du monde d'athlétisme 2015 du CIP

CRITÈRES DE SÉLECTION

Aperçu

Ce document expose les critères qui seront utilisés pour déterminer les sélections pour le Championnat du monde d'athlétisme 2015 du Comité international paralympique (CIP), qui aura lieu à Doha au Qatar, du 21 au 31 octobre 2015. Toutes les sélections seront effectuées conformément au Livre des règlements de sélection de l'équipe nationale d'Athlétisme Canada (AC). Les sélections doivent aussi respecter les règlements du CIP, et, en cas de contradiction entre les règles du CIP et celles d'AC, les règles du CIP primeront.

Le Comité de l'équipe nationale (CÉN) est responsable de l'implémentation de ces critères, et représente la seule autorité pouvant prendre des décisions concernant les sélections. **Le quota, fixé pour l'équipe par le CIP, n'est pas encore connu au moment de la publication de ce document, et ne sera pas connu avant le 7 septembre 2015, au plus tôt.**

Les athlètes ne seront inscrits qu'aux épreuves pour lesquelles ils se sont qualifiés sous ces critères. Les athlètes ne pourront concourir dans des épreuves supplémentaires, à moins que l'entraîneur-chef, à sa seule discrétion, n'en décide autrement, et que l'athlète respecte les exigences minimales du CIP. Si un athlète se qualifie pour plusieurs épreuves sous ces critères, l'entraîneur-chef, à sa seule discrétion, déterminera quelle(s) épreuve(s) l'athlète disputera lors du Championnat du monde d'athlétisme du CIP, dans le but d'obtenir les meilleures performances possibles dans l' (les) épreuve(s) ciblée(s).

1.0 INFORMATION GÉNÉRALE

1.1 Site de l'événement

Doha, Qatar

1.2 Dates importantes

DATE	DESCRIPTION	ENDROIT
1 ^{er} janvier au 31 août 2015	Période de qualification	
31 août 2015	Date limite de déclaration de l'athlète	
7 septembre 2015	Allocation du quota par le CIP	
11 septembre 2015	Date de la sélection de l'équipe	
8 au 17 octobre 2015	Camp de préparation finale	Dubaï, É.A.U.
18 au 21 octobre 2015	Classification internationale	Doha, Qatar
22 au 31 octobre 2015	Dates de la compétition	Doha, Qatar



1.3 Admissibilité

- Doit être membre en bonne et due forme d'AC;
- Doit détenir la citoyenneté canadienne le 31 août 2015;
- Doit respecter les règles d'AC concernant la résidence (Règlements d'AC, section I, règle 016);
- Doit respecter les exigences de préparation à la compétition, telles qu'exposées à la section 6.0;
- Doit aussi être admissible à participer au Championnat du monde d'athlétisme du CIP;
- Doit détenir un passeport canadien valide jusqu'à 6 mois après l'achèvement du Championnat du monde d'athlétisme du CIP;
- Doit signer et soumettre les formulaires demandés par AC et le CIP;
- Doit détenir une licence du CIP pour la saison 2015, et détenir une classification « R », « N », ou « C » du CIP.

1.4 Financement

Cette équipe sera financée à 100 %, ce qui comprend le camp de préparation finale à Dubaï.

1.5 Épreuves et normes de qualification

Normes de qualification pour le Championnat du monde d'athlétisme du CIP

Remarque : Les performances doivent être réussies lors d'événements sanctionnés par le CIP. Voir la liste des compétitions canadiennes sanctionnées par le CIP sur le site Web d'AC.

1.6 Nombre maximal d'inscriptions par épreuve

Les comités paralympiques nationaux (CPN) peuvent inscrire jusqu'à trois (3) athlètes admissibles par épreuve comptant pour des médailles (classe unique).

Les CPN peuvent inscrire un maximum de cinq (5) athlètes admissibles dans les épreuves comptant pour des médailles où deux (2) classes du sport sont combinées (par ex. le lancer du poids F54/55/56). Cependant, pour chaque classe du sport, jusqu'à trois athlètes admissibles peuvent être inscrits, s'ils ont tous réussi la norme de qualification valide.

Les CPN ne peuvent inscrire qu'une (1) équipe, comprenant jusqu'à six (6) athlètes admissibles, dans chaque épreuve de relais.

Les CPN peuvent inscrire un athlète admissible dans un nombre illimité d'épreuves comptant pour des médailles, pourvu que l'athlète ait réussi une norme de qualification A (NQA) ou une norme de qualification B (NQB) dans l'épreuve où l'athlète sera inscrit.

1.7 Période de qualification

Les normes de qualification doivent être réussies durant la période s'étendant du 1^{er} janvier au 31 août 2015 inclusivement.



1.8 Date de la sélection finale

Le CÉN effectuera les nominations finales pour l'équipe le 11 septembre 2015. AC annoncera la sélection de l'équipe via les canaux établis de communication (associations provinciales, site Web d'AC, bulletin, etc.).

1.9 Date limite de déclaration

Les athlètes doivent déclarer leur intention de participer le 31 août 2015, au plus tard. À défaut de soumettre les formulaires et autres informations et documents requis à AC avant les échéances imposées, l'athlète sera déclaré inadmissible à la sélection.

2.0 OBJECTIF D'ÉQUIPE

Chercher à obtenir des résultats de haute performance qui reflètent l'engagement d'Athlétisme Canada envers l'excellence.

3.0 PRINCIPES DE HAUTE PERFORMANCE (qui affectent les nominations)

3.1 Constance et répétabilité

La répétabilité indique la constance de la performance et la validité de la préparation de l'athlète nécessaires pour concourir au Championnat du monde d'athlétisme du CIP.

3.2 Préparation à la compétition

La réussite de normes en 2015 représente un principe fondamental de sélection. La capacité de performer en 2015, ainsi que la preuve d'une bonne préparation à la compétition lors de la phase finale, sont des principes importants pour l'inscription finale au Championnat du monde d'athlétisme du CIP.

3.3 Compétitivité international, selon la profondeur du groupe d'athlètes

La démonstration de compétitivité au niveau international (performance digne de médaille en 2015) représente un principe de sélection.

4.0 GROUPE D'ADMISSIBILITÉ

4.1 Groupe d'admissibilité (à l'exception des relais)

Le groupe d'admissibilité comprend tous les athlètes admissibles, selon la section 1.3, qui ont minimalement réussi la norme B en 2015, et qui respectent les exigences de préparation à la compétition (section 6.0).

Seulement des athlètes du groupe d'admissibilité peuvent être sélectionnés sur l'équipe. **Se trouver dans le groupe d'admissibilité ne garantit pas la sélection.**



4.2 Groupe d'admissibilité – Équipes de relais

Seulement les équipes de relais qui se sont qualifiées, selon les règles du CIP, seront admissibles pour une sélection d'athlètes. Les équipes de relais doivent être formées à 100 % d'athlètes admissibles (selon la section 1.3), qui sont déjà considéré comme faisant partie du groupe national de relais.

Malgré ce processus de sélection, l'inscription d'une équipe spécifique de relais par AC dépendra du nombre, de la qualité et du niveau de préparation à la compétition des athlètes admissibles et en nomination. S'il existe un nombre insuffisant d'athlètes de haut niveau pour former une équipe de relais qui sera compétitive, selon l'objectif d'équipe, ou si aucun des athlètes de l'équipe de relais ne se sont qualifiés individuellement, le CÉN se réserve le droit de ne pas mettre d'équipe de relais en nomination.

5.0 PROCESSUS DE NOMINATION ÉTAPE PAR ÉTAPE

5.1 Étapes

Les étapes suivantes identifient les priorités de nomination d'athlètes. L'étape 1 représente la première priorité, et tous les athlètes respectant cette norme seront sélectionnés. Suite à la sélection de tous les athlètes de l'étape 1, les athlètes répondant à la norme de l'étape 2 auront priorité à une nomination, et ainsi de suite. En tous cas, les athlètes d'une étape doivent tous avoir été mis en nomination avant de passer à l'étape suivante.

ÉTAPE 1	• Plusieurs NQA en 2015 dans une épreuve unique au programme des Jeux paralympiques de 2016
ÉTAPE 2	• Plusieurs NQA dans une épreuve unique en 2015
ÉTAPE 3	• Une NQA en 2015 dans une épreuve au programme des Jeux paralympiques de 2016
ÉTAPE 4	• Une NQA en 2015
ÉTAPE 5	• Plusieurs NQB en 2015 dans une épreuve unique au programme des Jeux paralympiques de 2016
ÉTAPE 6	• Plusieurs NQB dans une épreuve unique en 2015
ÉTAPE 7	• Une NQB en 2015 dans une épreuve au programme des Jeux paralympiques de 2016
ÉTAPE 8	• Une NQB en 2015

5.2 Classement à l'intérieur de chaque étape

Les athlètes seront mis en nomination en ordre prioritaire à l'intérieur de chaque étape, en se basant sur les items suivants :

- Pointage du système Raza, utilisant la meilleure performance dans les classements du CIP
- Performance au Championnat du monde d'athlétisme 2013 du CIP
- Potentiel de terminer parmi les 3 premiers lors du Championnat du monde d'athlétisme de 2015, selon les classements du CIP et les performances en 2015 en opposition directe avec les meilleurs compétiteurs internationaux.



- Progression des performances de l'athlète durant sa carrière, selon les recommandations de l'entraîneur-chef au CÉN.

6.0 EXIGENCES DE PRÉPARATION À LA COMPÉTITION

On s'attend à ce que les athlètes démontrent une bonne préparation à la compétition pour le Championnat du monde d'athlétisme du CIP, et l'inscription ne sera pas confirmée avant que le plan d'entraînement et compétition n'ait été soumis, et que le processus ci-dessous n'ait été complété.

6.1 Plan d'entraînement et de compétition

Le 31 août, ou avant, les athlètes en nomination, et/ou leurs entraîneurs personnels, doivent présenter à l'entraîneur-chef un plan d'entraînement et de compétition pour la période du 31 août au 8 octobre. Par la suite, ils doivent informer AC de tous changements au plan.

6.2 Préparation à la compétition

Les athlètes ayant une préparation à la compétition questionnable à cause d'un manque de condition physique, d'une blessure ou de maladie peuvent être exclus de l'équipe à tout moment, dont durant le camp d'entraînement et avant même le départ. Les athlètes doivent immédiatement rapporter toute blessure, maladie ou changement à l'entraînement, qui pourrait affecter leur capacité à concourir à leur meilleur niveau à Doha. L'avis doit être envoyé à l'entraîneur-chef, Peter Eriksson (periksson@athletics.ca). Si l'athlète ne rapporte pas adéquatement une blessure ou maladie avant le départ, l'athlète sera responsable de tous les frais de l'athlète associés au camp et à cet événement.

« Être prêt à concourir » désigne la capacité de l'athlète à réussir sur place, lors de la compétition prévue, une performance égale ou supérieure à la performance de qualification réussie pour la nomination sur l'équipe. La préparation à la compétition d'un athlète sera évaluée en 2 étapes distinctes avant que l'inscription au Championnat du monde d'athlétisme d'AC ne soit confirmée. La décision finale sur la préparation à la compétition sera rendue par l'entraîneur-chef, avant le 11 septembre, en utilisant toutes les informations à sa disposition, dont les résultats et la progression des performances durant la phase finale, la pertinence du plan d'entraînement et de compétition, les indicateurs de condition physique et de préparation à la compétition, la consultation avec l'entraîneur personnel de l'athlète, l'entraîneur national du groupe d'épreuves, les responsables nationaux de l'ÉSI d'AC, ainsi que toutes autres informations pertinentes concernant la performance recueillies au cours du processus en 2 étapes.

ÉTAPE 1 : Certificat de santé

L'examen sera effectué par l'ÉSI locale, en collaboration avec l'ÉSI nationale. Il comprend 2 phases :

1. Une évaluation médicale initiale et une (ou des) évaluation(s) paramédicale(s) qui détermineront si l'athlète est en condition pour retourner au plein entraînement et à la



compétition. Ceci se déroulerait une fois qu'un état stable de santé ait été atteint, et peut inclure une évaluation fonctionnelle des modèles de mouvement.

2. Une évaluation fonctionnelle dynamique sera effectuée par l'ÉSI, et sera spécifique à l'épreuve (et à la blessure ou maladie si pertinent). Ceci identifiera les modèles de mouvements dysfonctionnels qui pourraient accroître le risque d'une autre blessure, ou saper la performance lors de l'événement visé.

Dans le cas où l'athlète est jugé inapte à reprendre l'entraînement/la compétition, ou que des modèles de mouvements dysfonctionnels sont identifiés lors d'une des phases de l'Étape 1, l'athlète sera déclaré inapte à concourir.

ÉTAPE 2 : Évaluation spécifique

Suite à l'obtention du certificat de santé de l'équipe médicale, un test de préparation à la compétition plus complet, physique et psychologique, sera déterminé comme suit :

- La détermination du test de performance impliquera l'entraîneur personnel, l'entraîneur national du groupe d'épreuves et l'entraîneur-chef.
- Le test de performance variera selon l'épreuve et la blessure ou maladie.
- Le test de performance sera objectif, mesurable, juste, réaliste, spécifique à l'épreuve, et exigeant.

Si un bon état de préparation ne peut être établi d'ici le 11 septembre, l'inscription de l'athlète ne sera pas confirmée, et l'athlète n'effectuera pas le voyage avec l'équipe. La place laissée vacante sera prise par le prochain athlète le mieux classé, selon la section 5.0. Si une situation concernant l'état de préparation survient sur place au camp d'entraînement, un processus semblable sera implémenté à Dubaï et l'inscription de l'athlète pourrait ne pas être confirmée, et il sera retourné à la maison. À Dubaï, le personnel et les ressources seront concentrés sur les athlètes qui sont prêts à effectuer une performance maximale lors du Championnat du monde d'athlétisme du CIP.

6.3 Questionnaire concernant la santé et l'antidopage

Suite à la nomination, tous les athlètes devront remplir un formulaire de renseignements médicaux. Le questionnaire demandera aux athlètes de déclarer tous les suppléments et médicaments utilisés avant, pendant et après l'événement. Les athlètes qui doivent prendre des médicaments qui se trouvent sur la liste des produits interdits de l'AMA durant la compétition doivent obtenir une autorisation pour usage thérapeutique du CIP avant la nomination.

7.0 APPELS

Seulement les athlètes qui sont admissibles à être considérés pour la sélection (selon la section 1.3), et qui ont réussi une NQA ou une NQB en 2015, peuvent déposer un appel concernant la nomination auprès du CÉN. Veuillez-vous référer à la section 3.0 (page 4) du Livre des règlements de sélection de l'équipe nationale pour consulter les instructions.